

## Escrocs au long cours et bateaux fantômes

**A**ux Antilles, la loi Pons a supplanté les pirates des Caraïbes : on ne compte plus ses victimes célèbres. Le roi de la pub, Jacques Séguéla, qui avait baptisé son yacht *Merci Béré*, a dû payer un redressement fiscal. La femme la plus riche de France, Liliane Bettencourt, a dû renflouer le déficit des huit voiliers défiscalisés dont elle confiait la gestion à Stardust, une filiale du Crédit lyonnais. Quant aux 800 investisseurs clients de Jet-Sea, ils ont découvert, lors de sa faillite, qu'une trentaine de leurs navires étaient menacés de redressement fiscal et qu'autant n'avaient jamais existé. Les galères immobilières rivalisent avec les bateaux fantômes.

L'animateur Philippe Bouvard a englouti 4 millions de francs dans un projet hôtelier mort-né à Saint-Martin, paradis fiscal où la GMF a sombré et où on recense au

moins 160 plaintes d'investisseurs ruinés. Pour moraliser la loi, les investissements supérieurs à 30 millions de francs sont soumis depuis 1991 à un agrément du ministère des Finances. Depuis 1996, cette procédure s'applique à tous les investissements. Les avantages fiscaux ont aussi été réduits. A partir de 1997, les particuliers ne pourront plus déduire que

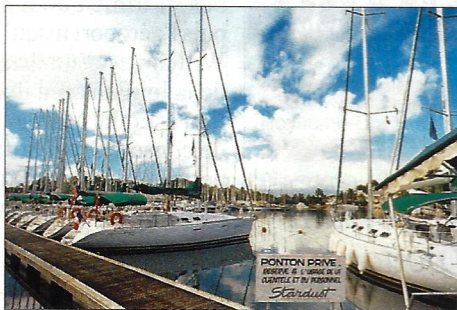
25 % de leur investissement. La réduction d'impôt pour les entreprises, abaissée à 75 % en 1992, a été remontée à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1993, mais devrait totalement disparaître en 2001.

Enfin, les promoteurs de ces placements offrent des protections aux épargnants. Le navire de croisière *Paul-Gauguin*, vendu début 1996 aux clients de la Société générale, fait l'objet d'une garantie de rachat. Sur 1,3 million de francs investis, chaque épargnant est assuré de récupérer 487 000 francs en 2002, en plus des réductions d'impôt... La confiance est

pourtant altérée. La BNP et le Crédit agricole ont fait investir leurs clients dans des projets qui ont fait faillite et pour lesquels ils risquent un redressement fiscal, en plus des mensualités de remboursement que la banque leur réclame. Les garanties promises

par une société d'économie mixte du conseil général de la Martinique n'ont pas été honorées quand cette dernière a fait faillite. Et les démêlés judiciaires de Lucette Michaux-Chevry, député et ex-ministre du Tourisme, ne disent rien qui vaille quant aux investissements réalisés dans sa commune de Gourbeyre, en Guadeloupe.

**Gilles Pouzin**



Les yachts gérés par Stardust, filiale du Crédit lyonnais. Les clients ont dû renflouer.